

mepacq



# 14 questions et réponses sur la grève du communautaire



Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec  
1600 De Lorimier #392, Montréal (QC) H2K 3W5  
Téléphone : 514-843-3236 | [info@mepacq.qc.ca](mailto:info@mepacq.qc.ca) | [www.mepacq.qc.ca](http://www.mepacq.qc.ca)

Photo de couverture : Réal Michaud - [real.michaud55@outlook.com](mailto:real.michaud55@outlook.com)

## **Qui sommes-nous**

Fondé en 1981, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÈPACQ) regroupe 11 tables régionales en éducation populaire autonome qui rassemblent à leur tour plus de 300 groupes populaires et communautaires autonomes répartis partout à travers le Québec. Par le moyen de l'éducation populaire autonome, nous travaillons à une transformation sociale qui vise à faire émerger la solidarité et la justice sociale dans notre société.

## **Pourquoi ce guide?**

Alors que l'incertitude plane sur l'avenir des organismes d'action communautaire autonome, que la défense collective des droits est dans une situation critique et que les impacts des mesures d'austérité mises en œuvre dans les dernières années se font sentir, le MÈPACQ s'est donné le mandat de bâtir un mouvement de grève du communautaire. Celui-ci a pour objectif de revendiquer le respect de l'autonomie, une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des groupes communautaires et de dénoncer les mesures d'austérité néolibérales.

Afin de soutenir la réflexion et d'encourager les discussions au sujet de ce moyen de pression dans vos organismes, voici un guide répondant à plusieurs préoccupations exprimées par les groupes. Bien sûr, vous pouvez être en accord ou non avec les opinions émises dans ce guide. Pour le MÈPACQ, l'important est de susciter la réflexion et les débats sur ce moyen d'action qu'est la grève.



## **La grève du communautaire, est-ce possible?**

Bâtir un mouvement de grève du communautaire n'est pas facile. L'utilisation de ce moyen de pression ne fait pas parti des moyens que nous utilisons généralement pour faire avancer nos luttes. Pourtant, au cours des dernières années, le milieu communautaire a osé la grève à quelques reprises.

Le premier pas vers un mouvement de grève du communautaire fut les 225 minutes de fermeture des groupes en santé service sociaux le 17 novembre 2014. Puis, le 1er mai 2015, 850 organisations syndicales, étudiantes et communautaires ont déclaré la grève contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Les 2 et 3 novembre 2015, ce sont 1431 organismes qui ont fait la grève, fermé leurs portes ou interrompu leurs activités régulières en réponse à l'appel des campagnes *Les DROITS, ça se défend* et *Je tiens à ma communauté > je soutiens le communautaire*. En 2016, le mouvement communautaire a une fois de plus osé faire la grève, fermer ses portes ou interrompre ses activités les 8 et 9 novembre sous la bannière de la campagne unitaire réunissant tous les secteurs de l'action communautaire autonome *Engagez-vous pour le communautaire*.

Nous savons pertinemment qu'un ou deux jours de grève du communautaire par année ne régleront ni la question du manque de reconnaissance et du sous-financement du communautaire, ni celle des mesures d'austérité. Pour cette raison, de plus en plus de voix s'élèvent pour que s'organise un véritable mouvement de grève du communautaire, qui nous permettrait d'établir un réel rapport de force avec le gouvernement.

**À l'automne 2017, la campagne Engagez-vous pour le communautaire a lancé une consultation sur la grève du communautaire. Selon le MÉPACQ, seul un mouvement plus large que ce qui a été fait jusqu'à maintenant peut nous amener à faire des gains. Pour y arriver, nous aurons besoin de la solidarité et de la mobilisation de tous les secteurs.**



## Qu'est-ce qu'une grève?

### Un refus de l'oppression

Dans le présent contexte, c'est le refus d'accepter que nos droits fondamentaux soient bafoués. Le refus de la dégradation des conditions de vie des femmes et des plus pauvres. Le refus de l'appauvrissement général de la population et de nos organismes. Le refus de l'austérité.

### Un arrêt des activités régulières

Pour les travailleurs et travailleuses, c'est un arrêt de travail. Pour les étudiants et étudiantes, c'est l'arrêt des cours. Pour les organismes communautaires, c'est l'arrêt des services et des activités régulières prévues au plan d'action.

### Des actions collectives

Faire la grève, ça veut dire cesser nos activités régulières pour se consacrer entièrement à l'organisation d'actions collectives et à la mobilisation de nos membres, de nos alliés, de la population.



## Qu'est-ce qu'une grève du communautaire?

La grève du communautaire n'est pas une grève des employés et employées. C'est une grève des activités régulières et des services.

Autrement dit, nous ne sommes pas en grève contre notre employeur. Nous cessons nos activités régulières, avec l'accord de nos membres et de notre conseil d'administration, pour exiger du gouvernement un réinvestissement dans le communautaire, les services publics et les programmes sociaux.



# Quelle est la différence entre une grève du communautaire et une grève sociale?

## La grève sociale porte sur des enjeux larges de société

La grève porte sur des enjeux globaux dépassant les revendications sectorielles et qui concernent les conditions de vie de la population et le respect des droits fondamentaux. Par exemple, l'austérité.

## Mobilise plusieurs secteurs de la société

C'est le communautaire, les étudiants et étudiantes, les travailleurs et travailleuses des secteurs public et privé ou tout autre secteur d'activité qui font la grève sur des enjeux globaux et des revendications communes allant au delà des revendications corporatives et sectorielles.





## **Quelles sont nos revendications?**

- **Une augmentation du financement à la mission globale de tous les organismes d'action communautaire autonome, incluant l'indexation annuelle des subventions pour suivre l'augmentation des coûts de fonctionnement.**
- **La reconnaissance de l'action communautaire autonome comme moteur de progrès social.**
- **Le respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, notamment en regard de l'autonomie.**
- **Un réinvestissement majeur dans les services publics et les programmes sociaux.**



## **Quel est le lien entre la lutte du communautaire et l'austérité?**

Le milieu communautaire fait partie intégrante du modèle social québécois, au même titre que les services publics et les programmes sociaux. Il est un des moyens collectifs que nous avons choisis pour améliorer nos conditions de vie, de travail, d'étude, etc.

Un gouvernement néolibéral n'a aucune raison de mieux nous financer. D'abord parce que nous sommes autonomes et résistons à une vision utilitariste du communautaire qui servirait à pallier le désengagement de l'État. Aussi, parce que nous sommes passés maîtres dans l'art de faire plus avec moins. Enfin, parce que le gouvernement fait le choix idéologique de se retirer des protections sociales en coupant systématiquement les services publics et les programmes sociaux et en maintenant le sous-financement des organismes communautaires.

Ainsi, pour obtenir des gains, c'est un renversement idéologique que nous devons provoquer afin de remettre les protections sociales au cœur des priorités gouvernementales.



# **Pourquoi une grève? Pourquoi pas des actions de mobilisation?**

Depuis plusieurs années, le milieu communautaire se mobilise pour revendiquer une plus grande reconnaissance, un meilleur financement, le respect de son autonomie et la fin des mesures d'austérité. Malgré toutes les représentations et la mobilisation pour convaincre le gouvernement qu'il fait fausse route, celui-ci continue de prendre le parti des grandes entreprises et des plus riches. Dans un contexte où l'État a mis fin au dialogue avec les groupes sociaux, tenter de le convaincre ne fait plus avancer nos revendications et notre message. Il faut maintenant durcir nos stratégies en utilisant des moyens de pression plus revendicateurs et dérangeants.

## **Pour bâtir notre rapport de force**

La grève s'inscrit dans une escalade des moyens de pression dans le but de bâtir notre rapport de force face à l'État. Elle représente un symbole fort marquant une rupture, un bris de confiance entre le communautaire et le gouvernement. Elle signifie notre refus de poursuivre nos activités régulières et services dans des conditions d'appauvrissement général de la population et de nos organismes.

## **La grève, c'est un moyen :**

- **D'envoyer un message fort au gouvernement.**
- **De se donner le temps de faire avancer nos luttes.**
- **De se solidariser entre nous et avec nos alliés des autres mouvements sociaux.**
- **De rejoindre la population.**
- **D'amorcer une réflexion collective sur la société que nous voulons construire.**



## **Quoi faire pendant une journée de grève?**

Suspendre ses activités régulières ne veut pas dire fermer ses locaux, mais plutôt utiliser les ressources de l'organisme et le temps de travail pour se consacrer entièrement à la lutte collective.

### **Pendant une journée de grève, mon organisme peut :**

- Organiser ou participer à des actions ou des manifestations.
- Organiser ou participer à des activités de perturbation ou à des actions dérangeantes.
- Organiser ou participer à des lignes de piquetage symboliques.
- Organiser des activités de sensibilisation.
- Organiser des activités d'éducation populaire autonome.
- Donner accès à ses locaux aux mouvements militants et aux initiatives citoyennes qui ont moins de ressources

### **Votre organisme offre des services essentiels?**

Vous pouvez participer autrement au mouvement de grève en organisant des actions de soutien, en offrant des services alternatifs ou en révisant la durée de la grève.

Par exemple :

- Une soupe populaire peut offrir les repas dans la rue ou devant le bureau d'un député ou d'une députée en diffusant de l'information sur la grève.
- Suspendre les services quelques heures.
- Offrir des tracts et de l'information militante pendant votre offre de service.

**Chaque formation, chaque action, chaque manifestation, chaque journée ou période de grève est une étape de plus dans la construction d'un mouvement de grève assez fort et solidaire pour faire échec aux mesures d'austérité.**



## **Est-ce qu'on sera payé pendant la grève?**

**Oui.** Si c'est une décision de l'une de vos instances décisionnelles (membres, conseil d'administration) et que vous participez ou organisez des actions pendant la grève. C'est une grève d'activités et de services et non une grève du travail.

**Non.** Si vous faite la grève contre votre employeur.

**Non.** Si les travailleurs et travailleuses d'un organisme décident de faire la grève sans l'accord de leurs membres ou de leur conseil d'administration.



## **Est-ce que mon organisme va perdre sa subvention s'il fait la grève?**

**En principe, non.**

Pendant une grève d'activités et de services, l'organisme ne ferme pas ses portes, il assume la mission de transformation sociale de l'ACA.

**Dans la vraie vie, ça dépend.**

Plus le mouvement de grève sera fort, plus il y aura de groupes en grève, plus l'État sera impuissant à exercer des représailles. Soyons solidaires!

**Après tout, qu'avons-nous à perdre?**

Notre financement est déjà menacé. Si le gouvernement décide de nous couper, notre participation ou non à une grève du communautaire ne pèsera pas lourd dans la balance.



## **Combien de temps dure une grève?**

C'est à vous de décider. La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* propose différents scénarios qui vont d'une journée de grève à la grève générale illimitée en passant par une grève rotative.

### **Le mécanisme de renouvellement des mandats de grève**

Quelque soit la durée que vous aurez déterminée avec vos membres, nous vous recommandons de vous entendre dès maintenant sur un mécanisme démocratique pour prolonger ou renouveler votre mandat de grève. Il existe plusieurs mécanismes :

- Mandat à durée fixe (un ou plusieurs jours, une semaine, 1 jour par mois, etc.), sans renouvellement
- Mandat dont la durée est renouvelable (ex. une semaine)
- Mandat à durée illimitée



## **Qu'est-ce qu'une grève générale à durée illimitée?**

La grève générale fait référence à une grève intersectorielle (plusieurs secteurs du milieu communautaire). Illimitée signifie que la grève est entamée sans que la fin ne soit décidée d'avance et qu'elle sera arrêtée lorsque les membres le décideront. Cette situation implique la tenue régulière d'instances décisionnelles afin de décider si la grève se poursuit et quelle orientation elle prend.



## **Qu'est-ce qu'un plancher de grève?**

Il s'agit du nombre minimal d'organismes pour le déclenchement d'une grève. Lorsque celui-ci est atteint, la grève peut être déclenchée. Le plancher fixé par la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* est de 1000 organismes situés dans cinq régions différentes.



# Une consultation sur la grève, comment ça marche?

## Qui dois-je consulter?

C'est à votre organisme de déterminer, en fonction de votre culture organisationnelle et de vos règlements internes, si la décision relève de vos membres ou de votre conseil d'administration.

## Comment consulter?

Il y a différentes façons de consulter :

- Organiser une soirée publique d'information et de discussion.
- Organiser une assemblée générale spéciale pour vos membres.
- Organiser des dîners rencontres avec vos membres.
- Organiser un point de discussion lors d'une ou de plusieurs rencontres de conseil d'administration ou lors de vos assemblées générales.
- Organiser une formation sur la grève suivi d'une rencontre décisionnelle.
- Pour les regroupements, aller rencontrer vos membres ou les conseils d'administration de vos groupes membres.

## Sur quoi consulter?

La question de base que vous devez débattre est : voulons-nous, oui ou non, participer à un mouvement de grève du communautaire pour la reconnaissance, l'autonomie et le financement du communautaire et contre l'austérité? Si la réponse est oui, quelles sont nos conditions de participation?

- La durée de la grève.
- La date ou le moment de la grève.
- Les activités que nous souhaitons faire.
- Le seuil plancher pour le déclenchement de la grève.
- Le processus de renouvellement du mandat de grève.
- La formation d'un comité grève pour l'organisation des actions et la mobilisation des membres.

# Tables régionales du MÉPACQ

Vous souhaitez consulter vos membres ou votre conseil d'administration sur la grève du communautaire? Vous avez besoin de soutien, d'outils et d'information pour mener vos consultations? Contactez le MÉPACQ ou votre Table régionale d'éducation populaire!

## **Association des groupes d'éducation populaire autonome (AGEPA) — Centre du Québec**

Téléphone : (819) 795-4441

Courriel : [agepa@videotron.ca](mailto:agepa@videotron.ca)

## **MÉPAC Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau-Chapais**

Téléphone : (418) 412-4545

Courriel : [info@mepac.qc.ca](mailto:info@mepac.qc.ca)

## **Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL)**

Téléphone : (450) 752-4700

Courriel : [info@mepal.net](mailto:info@mepal.net)

## **Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT)**

Téléphone : (819) 762-3114

Courriel : [info@lerepat.org](mailto:info@lerepat.org)

## **Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie (ROÉPAM)**

Téléphone : (819) 379-2889

Courriel : [roepam.mauricie@gmail.com](mailto:roepam.mauricie@gmail.com)

## **RÉPAC-03-12**

Téléphone : (418) 523-4158

Courriel : [repac@repac.org](mailto:repac@repac.org)

## **Table des groupes populaires — Côte-Nord**

Téléphone : (418) 589-2809

Courriel : [table@groupepopulaires.org](mailto:table@groupepopulaires.org)

## **TROVEP de l'Estrie**

Téléphone : (819) 566-2727

Courriel : [info@trovepe.com](mailto:info@trovepe.com)

## **TROVEP de la Montérégie**

Téléphone : (450) 443-9330

Courriel : [jtrovepm@syndicatdechamplain.com](mailto:jtrovepm@syndicatdechamplain.com)

## **TROVEP de Montréal**

Téléphone : (514) 527-1112

Courriel : [coordo@trovepmonreal.org](mailto:coordo@trovepmonreal.org)

## **TROVEP de l'Outaouais**

Téléphone : (819) 771-5862

Courriel : [vincentrovepo@gmail.com](mailto:vincentrovepo@gmail.com)



**Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec**

1600 De Lorimier, #392, Montréal, H2K 3W5 514-843-3236 [info@mepacq.qc.ca](mailto:info@mepacq.qc.ca)

[www.mepacq.qc.ca](http://www.mepacq.qc.ca)